
Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 4

Votants: 4

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Thérèse LAFFARGUE, Sophie VERGÈS, Didier VIALADE, Patrice CANO, Yves DOUTRES

Représentés: Nathalie FAURE

Excuses: Christophe PELLEFIGUE

Absents:

Secrétaire de séance: Sophie VERGÈS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mai

18 h 30

- **Validation PV du 29/04/2024**
- **Rapprochement des communes**
- **Élections Européennes**
- **QUESTIONS DIVERSES.**

Le quorum étant constaté, Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ODJ :

1/ PV du 29/04/2024

DV fait état de la carte électronique du split endommagée : fonctionne à nouveau suite à une intervention manuelle. Pas de frais donc à prévoir.

Préciser le titre du point 4 par : Acoustique de la salle du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité

2/ Regroupement des communes de VPM et Marsac

Mme le Maire, avec le Conseil Municipal, fait un point de l'état d'avancement des travaux du projet de la fusion.

Après avoir rencontrés les services de l'État, des collectivités, de la Dgfp, vient maintenant le temps d'échanges avec la population via une réunion publique.

Elle présente les documents rédigés par les différents acteurs :

- * présentation de la commune nouvelle : rédaction YD – document présenté au CM de Marsac en réunion du 14/05
- * lettre à adresser aux habitants : YD – Mr le Maire de Marsac
- * questionnaire à destination des habitants : Mr le Maire de Marsac
- * délibération concordante (modèle envoyé par Mr Nolf - Dgfp)

Le débat s'ouvre :

- sur le nombre de conseillers lors du 1er renouvellement du Conseil Municipal de la commune nouvelle.

En effet, plusieurs interprétations du texte portent à confusion et mettent en désaccord les élus. Aussi, Mme le Maire a trouvé un exemple émanant de la Préfecture de Charentes qui clarifie le problème :

Exemple n°1 :

Soit, une commune nouvelle de 1100 habitants créée en 2016 et composée de 3 communes, dont le nombre de conseillers municipaux élus lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2014 était respectivement de 7, 7, et 15 soit 29 élus.

La strate supérieure en nombre d'habitants= 19 membres (L. 2121-2 du CGCT)

Le tiers de 29 (9.66) est inférieur à 19, donc l'effectif du conseil municipal de la commune sera bien de 19 membres.

Exemple n°2 :

Soit, une commune nouvelle de 13 000 habitants créée en 2019 et composée de 10 communes comptant chacune 15 élus lors du renouvellement général des conseils municipaux en 2014 soit 150 élus.

La strate supérieure = 35 membres.

Le tiers de 150 (49.99) est supérieur à 35, donc l'effectif du conseil municipal de la commune est de 51 (49.99 arrondi à l'entier supérieur et augmenté d'une unité en cas de nombre pair).

Si nous rapportons l'ex n°1 à nos communes, cela donnerait :

VPM : 7 élus – Marsac : 11 élus

Commune nouvelle => 7+11 = 18 élus

Nombre d'habitants total => 349 habitants, soit strate supérieure = 15 élus

1/3 de 18 est 6, inférieur à 15, donc l'effectif du conseil municipal en 2026 sera bien de 15.

SV demande si cette question a été posée à la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Mme le Maire confirme et est en attente de la réponse.

Une autre question émerge : quid si le conseil municipal est incomplet à l'issue des élections ? Question à poser à la Préfecture.

- la délibération concordante :

D'après les informations récupérées, ce modèle de délibération est incomplet. Il faut obligatoirement inscrire le nom de la commune nouvelle, le siège, annexer un rapport sur les dépenses, emprunts, recettes... sur les 3 dernières années. Le rapport a été demandé à le Dgfp.

- La lettre d'information aux habitants :
relue et un peu corrigée sur la forme.

- Questionnaire :

Le CM n'a pas compris le sens de ce questionnaire. Semble axé sur l'histoire de Marsac. On n'arrive pas à se situer sur certaines questions : s'agit-il de VPM ? De Marsac ? De la Commune nouvelle ?

Peu de questions sur le sujet cible. Rajouter un champ libre pour ajouter des propositions de nom

SV propose de contacter Mr le Maire de Marsac afin de revoir ensemble le document.

PC propose de faire un QRCode permettant d'accéder plus facilement au questionnaire.

Il faudrait mettre une date de limite de retour.

Lettre et questionnaire à mettre sur le site internet + sms via Alerte citoyen. Diffusion le plus large possible.

- ADAC:

Toujours dans le cadre de la fusion, des conseillers de l'Adac sont venus le 16/05 faire un état des lieux des bâtiments existants des 2 communes. En attente de leur bilan et peut-être de propositions pour des changements de destination ?

Après ces discussions, le Conseil est majoritairement favorable à la fusion des 2 communes.

3/ Elections Européennes:

Dimanche 9 juin.

37 listes – 81 élus contre 798 aujourd'hui.

Séance levée à 20h30



La rédactrice du PV

